



SAINT-CALAIS

Bulletin municipal 2023



CE1



CM2



CE2



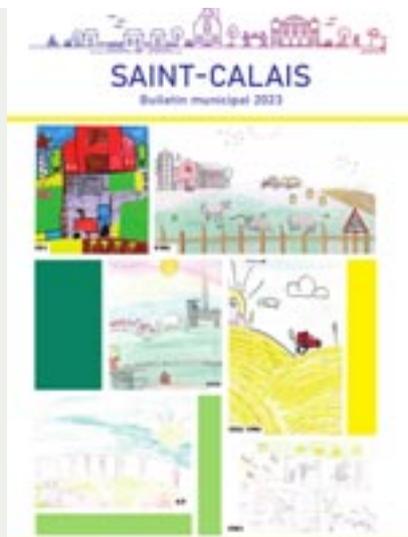
CE2/ CM1



CP



CM1



Couverture

Les élèves de l'école Paul Bert ont réalisé une série de dessins sur le thème **“de la Terre à l'assiette”** en lien avec le Comice 2023 qui se tiendra à Saint-Calais le 23 septembre prochain. **Merci à eux !**

Retrouvez également le nouveau bandeau du site internet, mettant en avant les éléments touristiques de la commune.

ETAT CIVIL

En 2022, la commune a célébré 7 mariages, elle souhaite la bienvenue aux 22 nouveaux-nés de familles Calaisiennes.

Elle témoigne ses sincères condoléances aux proches des 82 Calaisiens et Calaisiennes qui nous ont quittés.

Réalisation : Ville de Saint-Calais, Service Culturel, Mai 2023

Directeur de la publication : M. Marc MERCIER, Maire

Impression : Numériscann, 1800 exemplaires

Crédit photos : Ville de Saint-Calais, sauf mention contraire : icônes : freepik

Sommaire

Page 03

Le lac

Pages 04 et 05

Travaux, projets, écologie

Pages 06

Citoyenneté

Pages 07

Services Enfance et Jeunesse

Pages 08 et 09

Zoom sur le lycée et collèges

Page 10

Ecole de musique

intercommunale et Anille

Braye Omnisports

Intercommunal

Page 11

Centre communal d'action sociale et La Saulinière

Page 12 et 13

Le budget

Page 14

Centre Culturel

Page 15

Cinéma Zoom

Page 16

MJC

Page 17

Comice

Page 18

Services à la population

Page 19

Le numérique

Page 20

Démarches administratives

Page 21 - 22

Vie économique

Page 23

Loisirs

Page 24

Vie politique

Page 25

Conseil Municipal

Editorial

Calaisiennes, Calaisiens, cher(e)s administré(e)s,

Après avoir vécu une crise sanitaire lors de notre arrivée à la tête de la municipalité en juillet 2020, nous entamons la deuxième partie de notre mandat en pleine crise avec la guerre à notre porte en Ukraine et une inflation galopante qui bouleversent profondément notre société.

Cette inflation impacte fortement nos charges de fonctionnement en électricité, combustible, carburant... et nous allons être très attentifs à maîtriser l'ensemble de ces frais.

Nous voulons maintenir le gel des taux des diverses taxes tout en poursuivant des investissements nécessaires au bien-être des calaisiennes, des calaisiens et à l'attractivité de votre ville.

Dans le cadre des Petites Cités de Caractère et des Petites Villes de Demain, nous devrions bénéficier d'aides dans les programmes d'économies d'énergie, d'aménagement et de mise en valeur des centres villes.

En 2022, les travaux d'éclairage public se sont poursuivis et terminés début 2023. Avec la crise énergétique que nous connaissons, le passage de tout l'éclairage en led va nous permettre de réaliser des économies substantielles et ainsi atténuer l'importante augmentation des dépenses d'électricité.

A cette crise économique, s'ajoute la crise climatique qui s'amplifie suite à un été 2022 qui a vu l'eau devenir une denrée rare, la nature nous rappelle à l'ordre. Nous sommes confrontés au changement climatique et ses impacts sur notre environnement.

Nous sommes amenés à réfléchir et nous préparer à une autre façon d'habiter la Terre.

En novembre nous avons effectué la vidange du lac et réalisé la pêche des poissons ainsi que les démarches de demandes de subventions pour le dévoiement de la rivière et recruté un maître d'œuvre.

Nous espérons réaliser une partie du dévoiement avant la fin de cette année, le terminer en 2024 avec le curage.

Je ne vais pas revenir sur nos autres projets d'investissement 2023, qui vous sont détaillés par ailleurs, mais nous devons nous tourner aussi vers demain, c'est notre responsabilité d'élus, aussi nous engageons des démarches et études concernant différents grands projets.

- Vu l'état de certains bâtiments, nous allons lancer des études chiffrées pour rénover les deux gymnases énergivores et en très mauvais état.

- Ce n'était pas prévu à court terme, mais nous devons lancer dès cette année le projet de rénovation extérieure de la mairie car des moellons de tuf tombent de plus en plus souvent ce qui crée un danger pour tous.

- Nous engageons dès maintenant une démarche afin de regrouper les deux écoles maternelles à la Courtille avec une concrétisation si possible à la rentrée scolaire 2024.

- Pour accueillir de nouveaux calaisiens, nous allons réaliser un premier lotissement de 7 parcelles.

Par ailleurs, un investisseur étudie la possibilité de construire une cinquantaine de logements locatifs sur Saint Calais et si l'opération de vente de l'ancienne gendarmerie se concrétise, l'acquéreur envisage de rénover celle-ci et ainsi créer une douzaine d'appartements qui se situeront à proximité du centre-ville.

Ces deux opérations amélioreront le parc immobilier locatif sur notre commune.

Afin d'être un acteur des énergies propres et si toutes les autorisations sont accordées, nous allons louer près de 3 hectares afin que soit réalisé un champ de panneaux photovoltaïques.

Le département va réaliser d'importants travaux dans les locaux de l'ancien tribunal afin de créer « une antenne départementale de la solidarité ». Sachez que je reste très attentif au devenir de notre hôpital en ce qui concerne le maintien des services de proximité et la rénovation ou reconstruction d'une partie des bâtiments.

Nous poursuivons notre soutien aux associations calaisiennes car celles-ci sont un des éléments moteurs de la vie d'une commune et je remercie tous les bénévoles qui œuvrent à leur bon fonctionnement.

Je remercie les commerçants, les artisans, les professions libérales, les chefs d'entreprise et vous tous calaisiennes et calaisiens qui participent au dynamisme de notre ville.

Comme chaque année sur notre commune vont se dérouler de grands événements ; le St-CATHLON en juin en lieu et place du triathlon, fête du chausson aux pommes le 1er week-end de septembre, ST CAL'TRAIL le 11 novembre, marché de Noël le 1er week-end de décembre et un grand moment de convivialité sera organisé sur notre commune, le comice agricole qui se déroulera le 23 septembre au Pressoir sur le terrain derrière Aldi. Je terminerai en remerciant l'ensemble des Conseillers Municipaux pour leurs investissements à mes côtés ainsi que les agents communaux pour leur travail au quotidien.

Soyez assuré de ma détermination à œuvrer pour l'intérêt des Calaisiennes et des Calaisiens

Bien cordialement,

Votre Maire,

Marc MERCIER



Le mot de Michel LEROY,

Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille



Mesdames, Messieurs,

À peine sorties de la période Covid, nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent. L'effet cumulé de l'inflation à un très haut niveau, de l'augmentation des coûts de l'énergie, des matériaux, du point d'indice des agents territoriaux va entraîner une hausse importante des dépenses annuelles de fonctionnement et compromettre nos capacités d'investissement.

C'est dans ce contexte géopolitique et économique incertain que les élus et personnels administratifs de notre EPCI vont s'efforcer malgré tout de mener à bien notre projet de territoire.

En partenariat avec l'Etat, la Région, le Département et la Banque des Territoires, par le biais du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), du label Territoire d'Industries et d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), nous nous attachons à développer l'emploi, le tourisme, la mobilité, l'habitat, les services aux familles pour les enfants et ainsi rendre notre bassin de vie plus attractif. Nous sommes bien sûr conscients des problèmes récurrents liés à la carence de médecins généralistes et chirurgiens-dentistes. Malgré tous nos efforts, je dois reconnaître que nous sommes au point mort. Nous regrettons également le départ vers d'autres lieux de la Trésorerie de Saint-Calais et de la médecine du travail de Saint-Calais et Dollon.

Espérons que France Services qui officie à la poste de Saint-Calais depuis début 2022 rendra à toutes et à tous les services attendus par la population. Le Département nous fait savoir qu'en 2023, toute personne le souhaitant pourra bénéficier de la fibre optique.

En conclusion, je remercie chaleureusement nos agents administratifs, techniques et petite enfance pour leur excellent travail et bien sûr l'ensemble de mes collègues élus du territoire pour leur soutien.

Le Lac

L'aménagement du lac

La municipalité souhaite créer une nouvelle dynamique autour du lac, devenu au fil du temps, un élément majeur du patrimoine et de l'identité de Saint-Calais. L'objectif est de revitaliser cette zone à partir du potentiel existant pour en faire un lieu de promenade et de loisirs pour la population locale en même temps qu'un atout de développement touristique et d'attractivité du territoire intégrant la préservation du cadre naturel et de la biodiversité.

Si l'idée de départ se limitait au curage nécessaire en raison de l'envasement, les discussions engagées avec les services de l'état, ont amené l'équipe municipale à revoir son projet. La mise en dérivation de la rivière, qui traverse le lac, est apparue comme une solution plus pérenne pour le plan d'eau et permettant de restaurer le cours de l'Anille.



Les travaux débuteront à l'automne 2023 et se réaliseront en 3 phases : création de la dérivation et de la digue (2023-2024), curage du plan d'eau (2024), aménagements de loisirs, base nautique, parcours de santé, zone de pêche etc...(2024-2025).

Afin de préparer les travaux à venir, il a été procédé à la vidange puis à la pêche.

Il a été collecté environ 5 tonnes de poissons. La commune n'en étant pas propriétaire, une partie a été mise en nourrice dans le plan d'eau de Melleray, l'autre partie a été récupérée par la Fédération départementale de la pêche et des pisciculteurs. Au terme des travaux, la commune en récupérera en retour une certaine quantité pour réempoissonner le lac.

dévoisement de l'Anille

Illustration prévisionnelle du projet.

Soumis à modifications.



Le lac - automne 2022

Les travaux et projets

Voies de circulation douces :

Soucieuse de la sécurité des usagers, la municipalité s'est engagée dans la création d'une voie piétonne longeant la route de Vendôme pour desservir la zone commerciale et industrielle du Pressoir dans le but de sécuriser le cheminement des piétons et vélos depuis le centre-bourg.

Les travaux ont démarré en début d'année.

Montant total de l'opération : 187 262 €HT

La commune bénéficiera de subventions de l'ÉTAT, de l'UNION EUROPÉENNE, du DÉPARTEMENT DE LA SARTHE, et d'une participation financière LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE.

La création d'un chemin piétonnier est également en cours d'étude afin de sécuriser le trajet des piétons empruntant la rue de la Montagne à la Zone du Pressoir pour une réalisation prévue fin 2023.

Travaux sur les réseaux :

Enfouissement des réseaux électrique et téléphonique rue du Bourgneuf et Boulevard Gigon.

Travaux à l'initiative du Département de la Sarthe avec la participation de la commune programmés sur 2023 et 2024.

En outre nous réaliserons la réfection de l'ensemble des réseaux eaux, assainissement et pluviales de la rue du Gautray courant 2023-2024.



**Futur lotissement
Les 5 Bornes**



En images : Ruines du Château, les 5 Bornes, Orgues de l'Eglise Notre Dame.

Bâtiments publics :

La Maladrerie

Des travaux de rénovation ont été réalisés pour accueillir les bureaux de l'entreprise SUEZ qui est devenue locataire d'une partie des locaux début 2023.

Ecole Paul Bert

Le remplacement des fenêtres a commencé en 2022, ce programme se poursuivra en 2023 et devrait être achevé en 2024.

La rénovation des sanitaires vétustes est programmée pour améliorer le confort de ce lieu et réduire la consommation d'eau. L'éclairage passera en led et sera piloté par des détecteurs de présence.

Patrimoine Culturel :

Orgue de l'Eglise Notre Dame

Ce projet est inscrit au budget. Les démarches ont été entamées l'an dernier pour obtenir toutes les autorisations et subventions.

Ruines du Château

Des travaux de sécurisation de l'accès vont être réalisés, ainsi que la mise en valeur des ruines par un éclairage solaire.

Investissements divers :

Programmation d'investissement de matériel pour améliorer l'usage de la salle de location et de la cuisine à la Maladrerie.

Création du lotissement des 5 bornes : Pour attirer de nouveaux habitants à Saint-Calais nous allons créer un lotissement d'environ sept parcelles au lieu-dit les 5 bornes situé dans la continuité de la Rue de la Saulinière.

Ecologie

Gestion de l'eau

Pour optimiser l'arrosage en période estivale et en réduire le coût une citerne souple de 50 000 litres pour la récupération des eaux de pluie sera installée dans l'enceinte du service technique.

Mobilité douce

Des supports à vélo seront prochainement installés en différents points de la ville.

Eclairage public

Dans le cadre de la préconisation des économies d'énergie l'éclairage public est désormais éteint de 22h30 à 6h.

Néanmoins, le périmètre de l'hôpital est maintenu éclairé la nuit pour des motifs de sécurité liés au risque de chute d'éléments de façade sur la voie publique.

Bâtiments publics

Dans le cadre du projet de mise aux normes pour la consommation d'énergie un audit des différents bâtiments publics va avoir lieu permettant ainsi d'établir un calendrier des chantiers de rénovation.

La mise aux normes des accès pour les Personnes à Mobilités Réduites (PMR) des bâtiments publics poursuit son chemin.

Citoyenneté

Le stationnement

Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner en dehors d'un emplacement matérialisé ainsi que sur les trottoirs (passible d'une contravention).

Verbalisation effective dès l'été 2023.

Arrêté municipal permanent n°001.19

Zone bleue :

Aménagement d'une zone bleue rue Henri Maubert.

Afin de fluidifier le stationnement rue Henri Maubert des places de zones bleues ont été matérialisées. Une durée de stationnement de 1h30 maximum consécutive est autorisée sur ces places. Un disque vous sera donc nécessaire pour stationner à ces emplacements. Des « arrêts minutes » ont aussi été définis.

Le nettoyage des trottoirs

Extrait de l'arrêté n° 004,14 du 09/01/2014 : rappel aux propriétaires et locataires

Article 1 : Dans l'intérêt de la circulation, de la sécurité et la salubrité publiques, **les trottoirs des riverains doivent être nettoyés et balayés afin d'ôter les obstacles** tels que, les débris, papiers, feuilles mortes, neige et verglas (avec dépôt de sel, sable ou sciure de bois) et d'arracher les herbes. Aucun produit chimique (phytosanitaire) ne doit être utilisé afin de ne pas nuire à l'environnement naturel.

Article 2 : Faute d'exécution ou de mauvaise exécution (par exemple lié à l'utilisation d'un produit chimique) par les propriétaires ou locataires riverains, les opérations de nettoyage peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires ou locataires après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet.

Le bruit

Arrêté municipal n°114-19

Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) **ne peuvent être effectués que :**

du lundi au vendredi : 8h00 - 20h00

les samedis : 9h00-19h00

totalemment interdit les dimanches et jours fériés

Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Animaux

Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que les trottoirs ne deviennent pas des toilettes publiques canines.

Pour cela une seule solution, ramasser les déjections. Il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet (plastique / papier). On trouve dans le commerce des sachets spécialement destinés à cet usage.

Le maître est civilement et pénalement responsable de son animal et doit répondre des dommages qu'il pourrait causer.

Abandon de déjections en dehors des emplacements autorisés ; une contravention de 68€ peut être appliquée (article R633-6 du Code Pénal).

Rappel : **La divagation des animaux est strictement interdite** sur notre commune dans l'intérêt de la sécurité publique et répréhensible aux yeux de la loi ; arrêté municipal n° 180-12 du 14 août 2012.

Extrait de l'arrêté : **ARTICLE 1^{er} - OBJET**

Le présent arrêté a pour objet d'interdire la divagation des animaux domestiques et les déjections canines. [...]

ARTICLE 5 :

Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis conformément à la réglementation en vigueur ; les infractions aux dispositions du Règlement sanitaire départemental étant punies d'une contravention de 2^{ème} catégorie (Article L211-19-1 du Code Rural).



Enfance, jeunesse

Accueil Périscolaire

- Ou se situe le service enfance ?

Dans les locaux de l'école Paul Bert. Le service enfance dispose au sein de l'école de plusieurs salles de jeux, salle d'arts visuels, cours, terrain de sport et champ ombragé.

- Quand est ouvert le service enfance ?

Le service enfance accueille les enfants dès la maternelle jusqu'en CM2, les mercredis et durant les vacances scolaires de 6h45 à 19h15 (sauf le vendredi fermeture à 18h30). L'accueil sera fermé du 14 au 25 août et du 25 au 29 décembre.

- Quelles activités sont proposées ?

L'équipe propose des activités variées suivant l'âge des enfants : des activités manuelles et créatives, des jeux collectifs, des ateliers culinaires, des grands jeux à thème, des balades, des sorties vélos, des lectures à la médiathèque, des séances cinéma au Cinéma Zoom de St Calais... et bien sur des sorties régulières à la piscine, parc à thème, zoo...

Deux camps sont organisés cet été : l'un à Moutiers en Retz (44) pour les CE2 CM1 CM2 du 17 au 21/07 et l'autre à Chantenay Villedieu (72) pour les CP CE1 CE2 du 24 au 28/07.

-Comment faire pour s'inscrire ?

En envoyant un mail à service.enfance@saint-calais.fr ou sur www.saint-calais.fr.

Un dossier d'inscription vous sera envoyé. L'inscription est à la journée pour les vacances scolaires et à la demi-journée pour les mercredis. Les tarifs seront calculés suivant votre quotient familial.

PAROLES D'ENFANTS !

Larah, 9 ans : "J'aime les activités au centre de loisirs car elles sont trop bien ! On fait plein de choses, des fois on va à la piscine et j'adore quand on fait des grands jeux"

Solenn, 9 ans : " Moi ce que j'aime c'est les sorties, quand on va dans des parcs pour enfants, ou alors à la piscine !"

Jules, 7 ans : "A la garderie j'adore jouer au circuit de billes !"

Kessy, 10 ans : "On peut jouer avec les copains, y'a plein de jeux de société, les animatrices jouent avec nous et on fait toujours des supers activités, comme de la peinture, des constructions, du dessin, des jeux..."

Elena, 6 ans : "Moi j'adore jouer aux barbies et même des fois on fait du vélo c'est trop bien !"

Romane, 10 ans : "Ce que je préfère au centre de loisirs c'est les animatrices !"



Le Service Jeunesse

Le Service Jeunesse est un lieu de rencontre entre jeunes à travers des animations soit sportives, manuelles et culturelles. L'équipe d'animation partage avec les jeunes « les valeurs de liberté, de respect et de bienveillance » afin d'avoir un impact positif au sein de la société. Tout au long de l'année, les jeunes peuvent participer à des soirées, sorties et séjours (période d'été).

Après une fermeture de quelques mois, **le service est heureux de vous accueillir aux horaires suivants :**

Horaires sur la période scolaire :

- Les mercredis de 12h30 à 18h30
- Les vendredis de 16h30 à 19h
- Les samedis (1/mois en fonction de la programmation) : de 13h30 à 18h

Horaires Petites et Grandes Vacances :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
1 soirée/semaine de 18h à 22h (voir programmation)

Informations et inscriptions:

07 50 55 68 68

service.jeunesse@saint-calais.fr

Programme des activités à demander au Service Jeunesse ou sur **www.saint-calais.fr**



Inscriptions et renseignements :

02 43 35 78 25

service.enfance@saint-calais.fr

Programme des activités à

demander au

Service Enfance ou sur

www.saint-calais.fr

Facebook > Saint Calais

EnfanceJeunesse



Zoom sur notre lycée et nos collèges



LYCÉE PROFESSIONNEL JEAN RONDEAU

Entretien au mois d'avril 2023 avec M.Pau, directeur.

Le projet « Prévenir les conduites à risques des jeunes des filières professionnelles logistique et transport » est un projet s'inscrivant dans l'ensemble des actions du Comité d'éducation à la santé et la citoyenneté. Ces actions sur les addictions et conduites à risques sont effectuées chaque année au sein du lycée Jean Rondeau car il est important au moment de l'adolescence d'évoquer ces différents risques. Cette année, cette action a été réalisée en collaboration avec la CPAM du Mans.

Toutes les classes de seconde baccalauréat professionnel ont ainsi participé à des séances de renforcement de compétences psycho-sociales réalisées par le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie Montjoie (CSAPA). Ces séances ont été encadrées par Estelle Rousseau (CSAPA), par l'infirmière scolaire, Christelle Courant et par les enseignants.

Le premier temps fort a eu lieu le mardi 13 décembre 2022, jour du forum santé pour l'ensemble des élèves du lycée où différents ateliers se sont déroulés : CSAPA, activités physiques, sécurité routière, sophrologie.

Un second temps fort pour l'ensemble des élèves de seconde s'est déroulé le lundi 6 février 2023 autour d'un théâtre forum « jusqu'à plus soif » animé par la compagnie "Entrée de jeu" au centre culturel de la ville de Saint Calais. Le thème de l'alcool sera repris ensuite plus spécifiquement.

Une dernière action a eu lieu au sein du Lycée des métiers Jean Rondeau le jeudi 26 janvier 2023 et le jeudi 2 février 2023 où 15 personnels de l'établissement ont été sensibilisés au thème des addictions afin d'être en mesure de mieux aborder ces notions avec les jeunes. Cette sensibilisation a été faite par le CSAP Montjoie.

La prévention des conduites à risques s'inscrit dans le cadre plus global de l'éducation à la santé et à la citoyenneté des élèves du lycée des métiers Jean Rondeau. Faire de nos jeunes des citoyens responsables et éclairés est une volonté de tous les acteurs et personnels du lycée des métiers Jean Rondeau.

COLLÈGE JULES FERRY

Témoignage de Mme Legourielec, principale de l'établissement, début 2023.

Le collège Jules Ferry de Saint-Calais est une structure de taille humaine qui accueille 175 élèves répartis sur les quatre niveaux de collège. Il met l'accent sur un accompagnement pédagogique de qualité qui permet à chacun de progresser à son rythme, le dispositif « Devoirs faits » est mis en place dans chaque classe.

L'équipe œuvre à renforcer les repères et la responsabilisation à travers le parcours Avenir et de nombreuses actions de prévention sur la santé et la citoyenneté.

La socialisation des élèves passe également par le parcours d'éducation artistique et culturelle, les élèves participent au projet PECANS en partenariat avec la compagnie « Jamais 203 » de Bouloire.

Cette année un séjour au ski est organisé pour les élèves de l'association sportive en réseau avec le collège de Bessé-sur-Braye.

Les élèves bénéficient d'un environnement rénové, la cour d'honneur ayant été végétalisée en 2021.



La candidature de création d'un internat au collège Jules Ferry a été retenue pour la labélisation « Internat d'excellence ». Les travaux sont en cours pour une ouverture prévue en septembre 2023. Vecteur d'égalité des chances, l'Internat d'excellence offrira aux jeunes un cadre et un environnement sécurisants pour leur permettre de développer leur réactivité et leur épanouissement à travers la thématique innovante « numérique et citoyenneté ».

COLLÈGE FRÈRE ANDRÉ

Entretien avec Mme Arrondeau directrice collège Frère André en date du 26/01/23.

Comment pourriez-vous décrire le collège Frère André ?

- Le collège Frère André est un établissement privé sous contrat, les enseignants suivent les programmes officiels. Toutefois, nous développons la pédagogie de projets, en cela les jeunes vivent des moments forts tout au long de l'année scolaire, ils se forment à devenir des citoyens du monde, de l'international au local.

Parlez moi des moments importants que vivent vos élèves durant cette année scolaire ?

- En ce début d'année dans le cadre du programme ERASMUS et grâce à l'association des amis d'URCA nous avons reçu pendant une semaine une dizaine d'élèves et leurs professeurs de Viisoara village de Roumanie. Cela a permis à nos élèves de découvrir ce pays, ses coutumes et leur mode de vie.

Une expérience enrichissante mais un peu courte.

Nous espérons pouvoir rendre visite à nos amis roumains. Un voyage culturel en Espagne est prévu en mai.

Avez-vous des projets plus « locaux » ?

- Nous allons renouveler avec les 5ème l'opération Plastiques à la Loupe. Ce projet européen, porté par l'Education Nationale est encadré par le CNRS, la fondation TARA Océan. Pendant un an, régulièrement les élèves sont en visioconférence avec les chercheurs pour préparer une journée de prélèvements. Celle-ci se déroulera le lundi 30 janvier autour du lac. Cela permet une forte sensibilisation de nos élèves aux problèmes de l'eau et de la pollution des cours d'eau par le plastique.

- Dès la rentrée les 4èmes se sont lancés dans la création de leur entreprise, ils ont recherché le nom, le logo, le produit proposé avec toutes les formalités qui vont avec. Pour finaliser l'expérience ils proposeront leur produit à la vente un jour de marché.



Permanence de la Maison Départementale des Adolescents de la Sarthe à Saint-Calais.

Deux professionnels reçoivent les adolescents seuls ou avec leurs parents.

Après un premier entretien plus long, les entretiens de suivi durent en moyenne une demi-heure. Lieu d'écoute et d'accompagnement pour tous les jeunes en souffrance de 11 à 21 ans.



Tous les mardis de 13h30 à 17h30, sur rendez-vous au **02 43 24 75 74**

Maison médicale, avenue Charles de Gaulle, 72120 Saint-Calais

Les rendez-vous hors période scolaire se déroulent au Mans.

**Maison des Adolescents de la Sarthe
14 av. du Général de Gaulle
72000 LE MANS**

Ecole de Musique Intercommunale (EMI)

ENTRETIEN DU 20/12/2022 AVEC ARNAUD JOUSSET,
DIRECTEUR DE L'EMI
EN AVANT LA MUSIQUE !



Qu'elle a été l'activité de l'EMI en 2022 ? Nous avons pour cette rentrée, 211 élèves enfants et adultes soit 413 passages, un élève pouvant s'exprimer sur plusieurs instruments. Les enseignants sont au nombre de 15 et 17 disciplines sont enseignées, ils viennent du Mans, Tours et Vendôme.

Quel a été le moment fort 2022 ? Ce qui me vient tout de suite à l'esprit c'est notre participation à l'hommage à Manu Dibango. Cela fait parti de moments rares et d'exception auxquels il est important de participer.

Quelles sont les nouveautés proposées ? Tout d'abord un peu de nostalgie et de fierté, nous avons une activité hip hop qui vient de s'arrêter car le professeur est parti rejoindre la troupe du Roi Lion à Mogador. Les nouveautés, en septembre 2022 nous avons relancé l'orchestre d'harmonie composé de 16 instrumentistes enfants et adultes. Nous avons une activité théâtre, avec l'envie de l'intégrer dans le cursus. Pour l'avenir nous travaillons pour mettre en place l'art plastique.

Quels seront les temps forts pour 2023 ? Nous avons plusieurs manifestations prévues, nous pouvons retenir par exemple le 29 janvier 2023 à 19h00 où nous aurons l'honneur d'accueillir la Folle Journée en Région pour un concert joué par l'Ensemble « Masques » (Trio Baroque) organisé par la Région Pays de la Loire pour une représentation itinérante. Lors du prochain festival de musique classique à l'abbaye de l'EPAU, le compositeur Benoît Menut va créer une œuvre sur la Reine Bérengère de Navarre qui sera jouée le mercredi 10 mai avec l'Orchestre Départemental d'Harmonie de la Sarthe (ODH72), dont font partie des professeurs de l'EMI des Vallées de la Braye et de l'Anille. A la demande du Département, les chorales EMICHANTE de Saint-Calais et du Val de Braye de Vibraye (fusionnées depuis cette année), vont également participer à ce projet, ainsi que des élèves des classes de théâtre de Saint-Calais et de la Ferté-Bernard.

L'Anille Braye Omnisports Intercommunal (ABOI)



ENTRETIEN DU 17/01/23 AVEC YVAN PELTIER, DIRECTEUR ADMINISTRATIF & SPORTIF DE L'ABOI

“L'Anille Braye Omnisports Intercommunal (ABOI) est donc forte de plus de 1100 licenciés répartis sur 17 sections avec les nouveautés : le cyclo et la capoeira, et prochainement 18 avec la section rando-marche.

En 2022 il y a eu entre autre la 32^{ème} édition du triathlon et un nouvel événement avec le Trail Urbain le 11 novembre organisé par la section Athlétisme. Devant le succès et la réussite de cette épreuve de 8 et 15 km dans les rues de Saint-Calais, un peu plus de 200 adultes et environ 60 enfants, il a été décidé de pérenniser ce moment.

Nous retrouverons donc tous les 11 novembre le Trail Urbain de Saint-Calais.”

La principale nouveauté pour 2023 ? En raison des travaux engagés pour le lac, sera le remplacement temporaire du populaire Triathlon par le St-Cathlon qui se déroulera sur le site de la Pocherie. La date et la durée restent inchangées, deux journées sportives et festives le 3^{ème} week-end de juin soit les 17 et 18 juin 2023. Nous ne retrouverons plus l'enchaînement de 3 épreuves mais 2, la course à pied et le VTT. Nous reviendrons au Triathlon dès que les travaux du lac seront terminés.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Contact :
ccas@saint-calais.fr
02 43 63 15 15

Pour répondre à sa mission de lutte contre l'exclusion (loi du 29 juillet 1998) le CCAS apporte son aide aux Calaisiens qui en font la demande.

Attribuées sous certaines conditions, en complément de celles délivrées par les associations caritatives présentes sur la commune, des aides financières peuvent être octroyées.

En 2022, le CCAS a surtout été sollicité pour des bons alimentaires et carburant, mais aussi pour des impayés d'énergie, d'eau et de loyer.

Si vous trouvez ou connaissez une personne qui se trouve dans une situation délicate, n'hésitez pas à contacter le CCAS qui vous indiquera quelles peuvent être les aides possibles.

L'association Présence Verte Mayenne-Orne-

Sarthe propose à toute personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle un système de téléassistance avec centrale d'écoute 7jrs/7 et 24h/24.

Le CCAS de Saint-Calais a signé une nouvelle convention avec l'association permettant aux Calaisiens de bénéficier de l'installation gratuite (économie de 39 €) et de l'option convivialité offerte (cellule de soutien psychologique).

Un nouveau tarif réduit peut également être appliqué sous conditions de ressources.

Plus de renseignements auprès du CCAS au 02.43.63.15.15 ou ccas@saint-calais.fr

Portage de repas à domicile

En 2022, le CCAS a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule frigorifique afin de remplacer l'ancien qui ne répondait plus aux normes.

Le service de portage de repas à domicile favorise le maintien ou le retour à domicile.

Confectionnés par le Centre Hospitalier de Saint-Calais, les repas s'adaptent aux régimes particuliers (diabétique, sans sel...) et sont livrés du lundi au samedi (le repas du dimanche étant livré avec celui du samedi).

Si vous êtes intéressé pour vous ou l'un de vos proches, contactez le CCAS.

Repas des Aînés

À vos agendas, après trois années d'annulation du fait de la pandémie, le traditionnel repas des Aînés (pour les Calaisiens à partir de 65 ans) aura lieu

le 5 novembre 2023.

Inscriptions pour le repas des Aînés

Les **jeudis 19 et 26 octobre de 10h à 12h** dans la salle du conseil municipal (Salle Charbonnier, RDC du Centre Culturel).

La Saulinière

Résidence Autonomie « La Saulinière »

Gérée par le CCAS, la résidence autonomie est un établissement qui compte 41 logements :

26 studios – 14 logements type F2 – 1 logement F4 et 14 garages.

Les résidents vivent de façon autonome dans leur logement tout en ayant accès à des animations et services : repas du midi servi dans la salle de restaurant, gymnastique adaptée, yoga, jeux de cartes, activités mémoire, sorties au marché.

Le programme de réhabilitation financé en partie par la CARSAT s'est terminé par le remplacement du mobilier et le relooking de certains meubles.



Contact :
lasauliniere@saint-calais.fr
02 43 53 86 23



BUDGET DE FONCTIONNEMENT

4 803 348.16€

BUDGET D'INVESTISSEMENT

3 945 000€



Le budget primitif

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale : charges de personnel, achats de fournitures, charges de gestion courante, prestations de services, participations aux charges d'organismes, charges financières, dotations aux amortissements et aux provisions.

La section d'investissement retrace l'ensemble des opérations accroissant le patrimoine de la commune (constructions ou réhabilitations, gros travaux routiers ou autres) ou le modifiant (recours à l'emprunt ou remboursement du capital).

Exemple sur les pages ci-contre, de dépenses d'investissement et de fonctionnement, par thématiques. Liste non exhaustive.



VIE ASSOCIATIVE 42 095€

Subventions pour les associations locales

CULTURE 67 750€

Médiathèque, événementiel (fêtes, cérémonies, programmation culturelle), cinéma, musée et fonds-ancien

SPORT 127 255€

Piscine (attente de décision de justice)



Enfance,

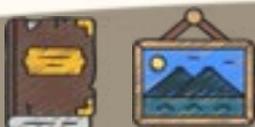


Jeunesse 47 283€

Petite enfance, enfance et jeunesse

EDUCATION 115 000€

Ecole, enseignement, association des écoles, accès à la piscine, rénovation des écoles



PATRIMOINE 111 000€

Petites Cités de Caractère®, patrimoine bâti (achat terrain) Rénovation de l'Orgue de l'Eglise Notre Dame





ASSURANCES 37 000€

MOYENS HUMAINS
2 407 000€

**REMBOURSEMENT CAPITAL,
EMPRUNT** 226 000€



TOURISME 1 165 000€

Projet du lac (étude pour l'obtention de l'autorisation des travaux), base de loisirs (pédalos...), camping



ENVIRONNEMENT 95 000€

Préservation et entretien des espaces naturels

**INNOVATION ET
NUMÉRIQUE** 228 500€



Le numérique, le passage de l'éclairage public en LED (transition énergétique)

SOCIAL & SÉNIORS
872 000€

Budget annexe pour le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et la Saulinière



TRANSPORTS 160 000€

achat de véhicules, matériel roulant

VOIRIE 631 000€

Entretien voiries, accessibilité des piétons, ralentisseurs, voie verte, nouvel aménagement de voiries



TRAVAUX 1 809 500€

La Maladrerie, entretien des bâtiments, rénovation travaux en régie, étude CAUE pour travaux à venir, Création d'un lotissement, étude énergétique avant rénovation des gymnases, rénovations de toitures. Plan d'eau, salle des fêtes, mairie.



Centre Culturel

Cinéma - Médiathèque - Musée Bibliothèque et Fonds-Ancien - Service Culturel



3 QUESTIONS À... PAULINE PILLET, RESPONSABLE DU CENTRE CULTUREL ET PATRIMONIAL

Le Fonds-Ancien, c'est quoi ?

C'est d'abord une bibliothèque de prêt du 19^{ème} siècle ! Effectivement, Saint-Calais a eu sa première bibliothèque publique en 1793 et tout à chacun pouvait venir emprunter des ouvrages exactement comme aujourd'hui à la médiathèque. Peu croyable lorsque l'on découvre ces petites pépites !

D'où viennent ces ouvrages ?

Le fonds s'est constitué au fil du temps grâce aux ouvrages de l'abbaye puis grâce aux dons et legs de nombreuses personnalités comme l'Amiral Gigault de la Bédollière, le naturaliste Elie Cottureau ou le plus connu Charles Garnier, architecte de l'Opéra de Paris ; toutes ayant un lien avec Saint-Calais.

Comment vivent-ils aujourd'hui ?

En dehors des visites guidées que Liselle ou moi-même effectuons toute l'année, nous ouvrons à l'occasion des journées du Patrimoine ou de la Nuit des Musées. En parallèle, nous travaillons avec les classes sur l'histoire du livre à travers le temps ainsi, les plus jeunes découvrent la calligraphie ou la marbrure grâce à des techniques anciennes. **Notre fonds est également ouvert aux étudiants et chercheurs qui le souhaitent !**

Zoom sur... :

VÉRONIQUE BLOT, ARTISTE EN RÉSIDENCE du 24 mai au 10 juin 2023 à Saint-Calais

En interrogeant celles et ceux qui travaillent à la médiathèque, les usagers, habitués ou de passage, en observant les pratiques, notant les anecdotes... la comédienne réalisa une création sur-mesure. A l'issue de cette résidence, elle fit découvrir l'univers de la médiathèque avec légèreté et humour !

Ce projet de coopération entre bibliothèques du secteur en partenariat avec Sarthe Lecture (bibliothèque départementale) à pour but de valoriser la dynamique de vie locale.



Salle accessible aux personnes à mobilité réduite.

Retrouvez le programme sur le site :

www.cinemazoom.fr

LE CINÉMA ZOOM

À raison de neuf séances par semaine, le cinéma Zoom offre une programmation variée : des inédits s'adressant à tous (séances jeunesse, familiales, de la comédie, des films fantastiques...).

Chaque jeudi, une soirée Art et Essai est programmée.

Tarifs : Plein 6€ | Réduit 5€ | -10 ans 3€ – Adhésion à partir de 10€ | CB non proposée, prévoir l'appoint
Chèque Cinéma Universel (CCU) accepté.

JORIS LE GUIDART NOUS PARLE DU LACET, ASSOCIATION DU CINÉMA ZOOM :

“En 2022, la fréquentation du cinéma Zoom a franchi la barre des 10 000 entrées, avec plus de 300 films proposés sur 650 séances.

Après des succès pour débiter l'année (Les Bodin's, La panthère des neiges...), Le LACET a repris la gestion en juin, à la suite de l'association amie Cinéambul.

À l'été, notre première saison en plein air a constitué le temps fort de l'année, avec 7 séances sous les étoiles, à la rencontre du public avec des partenaires locaux pour créer des liens et valoriser l'activité du Zoom. En octobre, nous avons étoffé la programmation avec davantage de séances et d'horaires pour rendre la diversité plus accessible, de la comédie populaire française à la curiosité Art et Essai en version originale. Puis nous avons accueilli le jeune public pendant Graines d'Images Junior et les vacances de Noël, partagé une soupe après un documentaire, glissé à la patinoire à la suite de deux courts-métrages et assuré des dizaines de séances réservées aux établissements scolaires et aux structures sociales.

Fort de 130 adhérents début 2023, nous garderons ce rythme avec l'objectif de pérenniser les réussites d'une année 2022 riche en découvertes, avec notamment une deuxième saison de plein air, un travail autour de la visibilité du Zoom sur le territoire et une nouvelle identité graphique.”

Centre Culturel

Place de l'Hôtel de Ville

Service culturel :

02 43 35 63 03

service.culturel@saint-calais.fr

Médiathèque :

02 43 35 35 03

mediatheque@saint-calais.fr

Musée-Bibliothèque et

Fonds-Ancien :

02 43 35 63 03

patrimoine.tourisme@saint-calais.fr

Cinéma Zoom :

09 53 09 53 90

contact@cinemazoom.fr



Retrouvez l'actualité des manifestations se déroulant à Saint-Calais : www.saint-calais.fr

Facebook > Page > Centre Culturel Saint-Calais / [@mediatheque_saintcalais](https://www.instagram.com/mediatheque_saintcalais)

Catalogue de la médiathèque en ligne via le site de la ville : www.saint-calais.fr



images : Photo du Fonds-Ancien de St-Calais / Exposition “Balade dans la mode” 2022 / La Médiabox service du Département de la Sarthe / Véronique Blot, visite super guidée / Aquarelle animations lors “des Mardis de l'été 2022” / spectacle scolaire “Messieurs Messieurs” juin 2022 / Séances de cinéma de plein air, été 2022

Rétrospective : Maison des Jeunes et de la Culture, Manu Dibango

Texte réalisé suite à un entretien avec Michel Letellier le 30/03/23

L'histoire a commencé en 1967, elle débute par le rapprochement de deux associations : le foyer laïc présidé par Claude Dubois et la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) dont l'animateur était Michel Letellier.

Ensemble ils créent la Maison des Jeunes, on ne parlait pas encore de MJC, et en deviennent les co-présidents.

Elle était installée dans l'actuelle salle Charles Garnier une des pièces de la mairie d'alors. En cette période perturbée de mai 1968 les animations ont été lancées, entre autre une conférence « quand la Chine s'éveillera » et un concert au collège. Pour apporter un soutien aux jeunes le gouvernement a lancé l'opération *mille-clubs de jeunes pour mille villes*. Grâce à l'aide de l'équipe municipale l'association a pu obtenir un de ses bâtiments. Il a été construit à quelques mètres de la maison médicale actuelle. Plus tard cette construction sera démontée et remontée sur un terrain à proximité de l'école Paul Bert et, encore plus tard définitivement détruite. En 1970 la Maison des Jeunes a rejoint la fédération française des MJC et est ainsi devenue la MJC de Saint-Calais, véritable association d'éducation populaire.

Le 1^{er} président élu a été Jacques Menier. Supervisée et organisée par des bénévoles son activité était riche et très suivie. Il y était proposé une quinzaine d'activités socio-culturelles, manuelles : atelier de sérigraphie qui réalisait les affiches de toutes les associations, atelier photo encadré par Gigi Meunier, elle même photographe professionnelle, des animations culturelles (théâtre, musique..) et sportives. Une solide équipe de kayakistes s'était constituée et évoluait en national. Elle assurait aussi une activité de centre aéré accueillant jusqu'à 60 enfants. Le samedi pour 5.00 frs les bénévoles lavaient les voitures au niveau de l'ancien lavoir au bout du quai Wilson. Cette action, qui fonctionnait à merveille a été stoppée car, un jour, un client s'est plaint que sa voiture avait été rayée. La MJC était l'image d'une vraie vie communautaire et drainait un large public bien au-delà de notre commune.

Il y a eu jusqu'à 450 adhérents. Le retour de Manu Dibango à Saint-Calais en 1990 a eu un énorme retentissement pour notre ville. Manu Dibango citait régulièrement Saint-Calais et faisait participer des Calaisiens à des événements à Paris. Initialement destinée pour devenir une bibliothèque c'est la MJC qui a été installée rue du Four dans la belle demeure que nous connaissons.

C'est en 1992 qu'elle a été baptisée MJC Manu Dibango. Le temps a passé, l'organisation de notre environnement a évolué, le sport a rejoint l'ABOI, la musique l'EMI, le centre aéré la commune, le bénévolat s'est essoufflé.

Le 30 avril 2022 une page importante de la vie de notre commune c'est refermée avec la dissolution de la MJC .



Fleurissement, "Maisons Fleuries"

Ce concours sous le signe des fleurs et de l'environnement se déroulera entre la mi-juin et la mi-juillet.

Le passage du jury s'effectuera en juillet.

Les résultats du concours seront annoncés au début de l'automne.
Pour toutes questions, veuillez contacter la mairie : 02 43 63 15 15

Journée citoyenne : le 24 juin 2023

Rendez-vous le samedi 24 juin - 9h - Cour de l'école maternelle du Docteur Ollivier, pour une journée collective de nettoyage en centre-ville et nettoyage de l'Anille. Désherbage, ramassage de papiers, mégots, nettoyage de chemins, panneaux de signalisation...

Le midi collation offerte par la municipalité.

Prévoir une tenue adaptée.

Si vous êtes intéressés, afin de faciliter l'organisation de l'événement merci de bien vouloir vous inscrire en mairie (02 43 63 15 15).



Le Comice Agricole de Saint-Calais

23 SEPTEMBRE



Qu'est-ce qu'un comice à l'origine ?

Un comice agricole est une assemblée formée par des exploitants agricoles d'une région, d'un secteur ou d'un canton pour échanger leurs expériences afin d'améliorer les procédés agricoles.

Depuis plusieurs décennies, le comice a évolué et s'est associé avec les artisans, les commerçants et les associations pour nous montrer une belle vitrine de cette agriculture.

La commune de Saint-Calais a la volonté de perpétuer cette traditionnelle "Fête de la Ruralité".

En 2007 le comice s'est déroulé au lac sur le thème de l'eau. En 2023 **il se déroulera au Pressoir** et le thème retenu est **"de la terre à l'assiette"**.

L'entrée des visiteurs piétons se fera par la voie douce fraîchement inaugurée : accès depuis l'avenue de Vendôme.

Réservez dès aujourd'hui la date du 23 septembre pour que cette journée soit une réussite.



**Si vous êtes partant ou volontaire pour aider à la mise en oeuvre de cette journée
faites-vous connaître en mairie.**

Adressez un mail à secretariat@saint-calais.fr avec vos coordonnées pour être recontacté ou
présentez-vous à l'accueil de la mairie.

Services à la population

○ Signature de la première convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Mis en place par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le programme national des Petites Villes de Demain s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent une fonction de centralité et présentent des signes de fragilité.

Des aides ou des avantages peuvent être attribués à la population.



○ Attribution de subventions pour des travaux réalisés sur un immeuble situé dans le périmètre Petite Cité de Caractère .

Subventions octroyées par la Région Pays de la Loire, le Département de la Sarthe, la commune de Saint-Calais avec un montant plafonné.

Les propriétaires privés qui souhaitent effectuer des travaux de restauration de façades et de toitures (à l'exclusion du strict entretien) sur un immeuble situé dans le périmètre des Petites Cités de Caractère peuvent prétendre à des subventions. Avant d'engager vos travaux sur des bâtiments situés dans cette zone il est nécessaire de présenter votre dossier pour avis à l'Architecte des Petites Cités de Caractère. Il validera par la suite la bonne conformité des travaux réalisés, ce qui déclenchera ensuite le versement des subventions.

Plus d'information en mairie, ou sur www.saint-calais.fr/urbanisme



○ Propriétaires : n'oubliez pas de déclarer les occupants de vos biens immobiliers

Vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs biens, vous avez donc l'obligation d'en déclarer les occupants avant le 30 juin 2023.

Cette obligation concerne également votre propre habitation.

Les démarches seront réalisées sur votre espace sécurisé via impots.gouv.fr à la rubrique « Biens immobiliers ».

Vous pouvez poser toute question sur votre messagerie sécurisée ou nous contacter du lundi au vendredi de 8h30 à 19h au 0 809 401 401 (prix d'un appel local).



○ Les services de la DDFiP 72

Ils restent disponibles pour assurer un accueil de proximité :

- un accueil physique (avec ou sans rendez-vous) des usagers est possible au sein des Services des Impôts de Particuliers (SIP) de Mamers pour toute question fiscale.

- Un centre de contact implanté au Mans assure un accueil téléphonique des usagers. Un numéro national unique d'assistance, non surtaxé, permet de contacter un agent de la DDFiP pour tout renseignement sur toute question fiscale, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h au 0 809 401 401.



○ La Maison France Services labellisée de Saint-Calais

Leurs animateurs sont formés afin de répondre aux questions de 1er niveau d'ordre fiscal, du secteur public local et des amendes mais également d'**accompagner les usagers dans leurs démarches** en ligne sur le site internet impots.gouv.fr. Pour les questions plus complexes, ces animateurs sont en relation directe avec des référents métiers des Services des Impôts des Particuliers, en charge de l'assiette et du recouvrement des impôts. Il est possible d'organiser avec eux des **rendez-vous téléphoniques ou en présentiel au sein de la France Services**.

Les deux moments forts de l'année sont constitués par la campagne de déclaration des revenus allant de mi-avril à début juin et par la campagne des avis (d'impôt sur le revenu ou d'impôts locaux) de septembre à décembre.

Adresse : 30 Av. Charles de Gaulle, 72120 Saint-Calais (Au bureau de Poste)





• Démarchage abusif

Soyez-vigilant.

Le démarchage à domicile **doit faire l'objet d'une déclaration en mairie** et les personnes se présentant chez vous doivent être munies d'une autorisation signée du Maire.
N'hésitez pas à la demander au démarcheur.

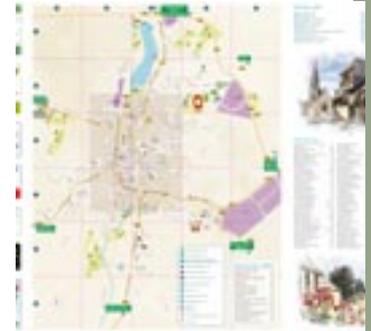
En cas de doutes, contactez l'accueil : 02 43 63 15 15

○ Nouvelle édition du plan de la commune

Le nouveau plan de la commune est là !

Consultable sur le site de la ville, une version papier est aussi disponible en mairie, à l'Office de Tourisme et au Centre Culturel.

Réactualisé, il permet de signaler les nouvelles zones artisanales, les défibrillateurs et nouvelles rues présentes à Saint-Calais depuis 2013.



Numérique

○ Le site s'est refait une beauté !

Mise en ligne au mois de février, la nouvelle version du site internet de la commune offre plus de services aux usagers, pour être toujours plus proche de vous !

Il est possible de faire sa demande de passeport et carte d'identité en ligne, simplification de l'accès aux démarches liées à l'urbanisme, Newsletter, possibilité de remplir des formulaires en ligne...



N'hésitez pas à consulter l'actualité, les offres d'emplois, l'agenda des événements, les programmes d'animations, menus de la restauration scolaire...

Associations, entreprises, commerçants ? Vous souhaitez paraître dans l'annuaire interactif ?

Contactez-nous : communication@saint-calais.fr

www.saint-calais.fr

○ Espace multimédia à la médiathèque

Conditions d'accès et utilisation :

- **Point Caf** (accès au site de la Caf, impression des attestations) : **Gratuit**
- **Pôle emploi** (recherche d'emplois, impression de CV et lettre de motivation, photocopie, scanner) : **Gratuit**

Il est possible de se connecter en **WiFi gratuitement** avec son matériel, ou de profiter de l'un des ordinateurs mis à la disposition du public.

○ Conseiller numérique France Services

Rencontre avec Jérémy Olivier

La ville accueille **un conseiller numérique France Services**.

Son rôle est d'accompagner gratuitement la population dans leurs divers usages numériques (prise en main de l'outil informatique, démarches administratives..).

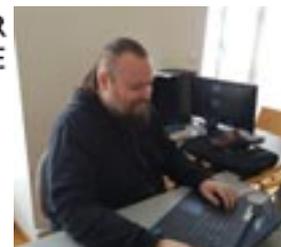
Jérémy Olivier peut vous recevoir à la médiathèque, aux horaires suivants :

mardi (15h-17h30), mercredi, jeudi (10h-12h30 / 15h-17h30) **ou sur rendez-vous.**

mail : conseiller.numerique@saint-calais.fr - 02 43 35 35 03



CONSEILLER
NUMÉRIQUE



Démarches administratives



● Passeport et Carte Nationale d'Identité (CNI) :

Depuis le 1er mars 2017, seules les mairies équipées des dispositifs de recueil peuvent réceptionner les demandes de CNI et passeports.

Nous vous recevons **uniquement sur rendez-vous** (02 43 63 15 15 ou sur www.saint-calais.fr).

La liste des pièces à fournir vous sera communiquée lors de la prise de rendez-vous en fonction de votre situation.

Faites une pré-demande en ligne sur le site <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Il vous suffira ensuite de vous présenter à la date fixée muni du récapitulatif de pré-demande ainsi que des justificatifs demandés.

● Le recensement à 16 ans :

Il doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Le jeune obtiendra une attestation qui lui permettra de se présenter aux inscriptions à un examen ou à un concours public (examen du baccalauréat ou du permis de conduire). Les démarches peuvent être accomplies par le mineur ou l'un des parents. Le recensement s'effectue en s'adressant directement en mairie.

Documents à fournir :

- la **pièce d'identité du mineur**
- le **livret de famille des parents**
- un justificatif de domicile

● Élections :

Les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales peuvent soit, venir en **mairie** munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile à leur nom et adresse, soit faire la demande par courrier en remplissant le cerfa n°12669*02 plus les pièces justificatives comme ci-dessus, soit sur internet par le biais de "www.service-public.fr".

Plus d'informations sur www.saint-calais.fr > **démarches administratives** et sur www.service-public.fr

● État Civil :

La demande d'un acte de naissance, mariage ou décès, se fait à la mairie du lieu d'enregistrement de l'acte.

Les copies intégrales et extraits d'acte sont délivrés gratuitement directement sur place ou par correspondance sur demande faite en mairie par courrier ou sur le site www.service-public.fr.

La prestation peut être facturée lorsqu'elle est effectuée depuis un site non-officiel.

La demande écrite doit comporter les nom, prénoms et date de naissance de l'intéressé ainsi que la filiation (nom et prénom usuel des parents). La demande relative à l'acte de mariage précisera en outre la date du mariage.

Toute personne majeure ou émancipée peut obtenir des copies intégrales ou extraits d'acte de son acte de naissance ou mariage.

Peuvent également obtenir ces actes d'état-civil :

- Ses ascendants et descendants
- Son conjoint ou partenaire lié par un PACS (et non le concubin)
- Son représentant légal

La ville de Saint-Calais a dématérialisé ses actes d'état-civil, il n'est donc plus nécessaire pour les personnes nées à Saint-Calais de fournir un acte de naissance pour réaliser une demande de carte d'identité ou de passeport.

L'administration procédera directement à vérification de l'état-civil via la plateforme d'échanges (COMEDDEC).

● SYVALORM

Nouvel arrivant ? N'oubliez pas de déclarer votre arrivée sur la commune au Syvalorm (service de gestion des déchets).

Info : la collecte se fait tous les 15 jours, le mercredi. Il est conseillé de sortir son bac d'ordures ménagères seulement la veille au soir.

Renseignements, accès déchèterie et calendrier des

collectes : www.syvalorm.fr

Vie économique

Commerçants, artisans, entreprises :
N'oubliez pas de vous faire connaître en Mairie.

BOULANGERIE DES HALLES

Rencontre avec M. Bourguine Julien co-gérant.

M. Bourguine Julien a repris la boulangerie le 23 août 2022 avec son jeune frère Antoine, ils sont originaires de Vendôme et tous deux formés en boulangerie et pâtisserie.

Pourquoi Saint-Salais ? Julien a effectué son apprentissage avec M.Surget (ancien gérant de la boulangerie des Halles) en région vendômoise et a travaillé avec lui lorsqu'il s'est installé en 2006 à Saint-Calais.

Il s'est ensuite détourné du métier de la boulangerie ; après 13 ans d'activité dans l'agro alimentaire, il a souhaité revenir dans le métier de la boulangerie. Les circonstances l'on amené à acheter la boulangerie des Halles.

Projets : la modernisation de l'outil de travail.

FRUIDÉLICE

Rencontre avec Mme Rochereau Clémentine et Monsieur Caron Sylvain.

Pourquoi Saint-Calais ? Ils connaissaient Monsieur Jérôme Coyau, ex-proprétaire du magasin, dans le cadre de leur travail. Ils ont repris le magasin le 03 octobre 2022.

Projets : ils ont relooké le magasin et ajouté de nouveaux produits. Ils ont mis un fort accent sur la communication avec des véhicules aux couleurs du magasin.

LE PALAIS CALAISIEEN

Rencontre avec Mme La Guerre, co-gérante avec son mari. La reprise du magasin a été effectuée le 05 octobre 2022. Ils ont tous les deux travaillé dans la même entreprise familiale à Vaucresson (92) en tant que chef pâtissier et cheffe magasin pendant 28 ans.

Pourquoi Saint-Salais ? Ils ont voulu quitter la région parisienne pour s'installer plus près de leur famille. Ils ont découvert le Palais Calaisien via une agence spécialisée dans la vente de boulangerie. Dans l'aventure il y a également leur fils qui est en formation en boulangerie-pâtisserie au sein de l'entreprise familiale.

Projets : développement du snacking, création d'une terrasse salon de thé, participation à différents concours.

AXA

Rencontre avec Madame Huon Hélène . Agent comptable / responsable agence Axa.

Elle est devenue Collaboratrice Commerciale en Assurances en 2011 aux côtés de M.Couanon Agent Général AXA. Agence qu'elle a reprise en janvier 2023.

Pourquoi Saint Calais ? C'est une ville idéale pour concilier vie professionnelle, (une circulation très fluide et stationnement facile contrairement à la plupart des grandes villes) et vie de famille grâce aux différentes infrastructures (écoles, centre de loisirs, bus, activités sportives...) !

Projets : elle souhaite apporter un service de qualité et faire de son agence un réel acteur économique du secteur.

BIJOUTERIE DE PIERRE EN FIL

Rencontre avec monsieur Kaddari Paul. Il a ouvert un magasin dans le 12^e arrondissement de Paris et ensuite dans le 17^e arrondissement, ce dernier est toujours actif.

Pourquoi Saint Calais ? Souhaitant trouver un meilleur cadre de vie pour sa famille il a prospecté pour trouver un magasin en province. Il a eu un coup de cœur pour la cité idéalement situé par rapport à Paris tant en voiture qu'en TGV.

Projets : développer son magasin, il souhaiterait vers la fin de l'année pouvoir ouvrir du mardi au samedi.

GRAVURE MARLIER

L'équipe municipale souhaite la bienvenue à M. Cyril Daguenet, nouveau responsable de l'entreprise Gravure Marlier.

Marchés

mémo :

retrouvez l'**annuaire des associations et des commerces**, en mairie et prochainement sur www.saint-calais.fr

Saint-Calais
Dimanche
9 juillet 2023

Marché à thème

l'été en fête

Sous les Halles Animation Musicale
10h – 13h00

02 43 63 25 25 www.saint-calais.fr accueil@saint-calais.fr

Comice Agricole
23 septembre 2023
Saint Calais

VILLE de SAINT-CALAIS

Saint-Calais : le marché hebdomadaire du jeudi a évolué.

Il est musical et a été recentré sous et autour des Halles afin de libérer la place de l'Hôtel de ville. La circulation et le stationnement sont plus fluides.

Les visiteurs du marché peuvent retrouver les commerçants anciennement installés sur la place de l'hôtel de ville autour des Halles.

Marché hebdomadaire du jeudi matin :

sous les Halles, rue Charles Garnier, rue des Halles en musique !

Marché hebdomadaire du dimanche

matin : sous les Halles

Nouveauté !



La commune organise **des marchés à thème** en plus des marchés hebdomadaires. Un par saison, sous les halles avec une animation.

Prochaines dates : 9 juillet et 22 octobre 2023



Loisirs

Mots fléchés,
par Jujubier

Jean 1 2 3 4 5 6 7

À l'initiative de l'Automobile Club de l'Ouest, la première course des 24h du Mans se déroule en 1923. Elle n'a eu de cesse depuis de se développer pour devenir une des plus prestigieuses compétitions automobiles du monde. En 1980, un manceau remporte l'épreuve sur sa propre voiture (ici-bas). Il est le seul constructeur-pilote à avoir remporté la compétition. Quel est son nom ?

PASSE LE TEMPS, EN PATOIS UN SARTHOIS BIEN ÉLEVÉ!		RAMOLLI SPÉCIALISTES DES PROBLÈMES D'ÉVACUATION	FOYERS CHALEUREUX	HORS TENSION FEMMES DE POUVOIRS	CANARD SUR L'EAU SORT EN PLEURANT	ENORBITE ÇA PLANE POUR LUI
	2			4		
NERUMINE PLUS SOUPE SARTHOISE AU LAIT OU AU VIN			IMPLANTÉE AU MANS DEPUIS 1920 ÇA PREND AUX TRIPES			
				ENFANT SANS FAMILLE SE TIENT SUR LA RÉSERVE		5
HOLLANDAIS SUR LA ROUTE PIÈCE TRÈS SOMBRE		PREND SUR LUI NETTOIE LE BIDET				NÉ EN 1979 AU MANS, A INCARNÉ LE ROISOLEIL
			PATRONNE PRESSÉE PIÈCES À COCHONS, EN PATOIS		PREMIÈRE PARTIE DE LA MESSE... ÉLEVÉ	
PIÈCES UNIQUES ORNÉE EN BRODERIE JAMAIS DEUX SANS TROIS			3		BANDE SON ARRIVE EN FIN DE CARRIÈRE...	VÉHICULE FRANÇAIS, VOITURE ANGLAISE
					PAS CLERC DU TOUT ON PEUT Y METTRE UN BÉMOL	
BELLE ÎLE EN MER REÇOIT L'ARGENT DU TRÉSOR		ÇA VAUT DE L'OR BRÛLÉE OU FOUETTÉE		ÉCURIE MYTHIQUE DES 24H DU MANS RUMINE		1
			UN PRO DE L'ALIMENTATION GONFLÉS			
AFFAIRES DE JUGES		BEAUTÉ ACCROCHEUSE POISSON À COMPTOIR...				
				ÉCLATÉ		
"CAPITALE" DU SAOSNOIS DE LA MAUVAISE FOI		6				



© Jujubier

Vie politique

Unis pour notre ville. Le 09 novembre 2022 la réunion publique, une première pour les calaisiennes et calaisiens, a été un fort moment d'informations, d'échanges et de partages. Nous continuerons cette démarche par des consultations sur des projets...

Après 40 ans et divers projets n'ayant pas abouti, nous avons saisi et validé une opportunité pour céder l'ancienne gendarmerie qui permettra de redonner vie à ce bâtiment et viendra aussi répondre aux besoins de logements cruciaux.

D'autre part la vente de ce bâtiment peu entretenu comme d'autres biens que nous avons vendus nous permettra de constituer un apport pour financer des travaux de rénovations et d'entretiens devenus urgents et nécessaires pour différents lieux, mairie, gymnases, écoles...

L'avenir de la piscine est toujours en suspend. Suite au jugement favorable à la municipalité certaines entreprises ont fait appel bloquant la réflexion sur le devenir de cette structure.

Contrairement aux propos erronés d'un élu de l'opposition le solde de règlement des factures des travaux de la piscine d'un montant de 127 000 € est toujours provisionné au budget pour la piscine. Lors de notre arrivée à la tête de la municipalité en juillet 2020, nous avons constaté que cette somme était absente du budget primitif et lors du conseil municipal du 10 décembre 2020 nous avons réintégré celle-ci par une décision modificative du conseil.

En raison des travaux du lac, le conseil municipal a décidé la fermeture du camping pour la durée du chantier. Nous profiterons de cette période pour lancer une réflexion sur la rénovation et la modernisation du camping. L'augmentation des charges (alimentation, frais d'énergie...) au niveau de la cantine n'a pas été répercutée pour les familles en proportion de ce qu'elle représente réellement. La mairie prendra à sa charge la majeure partie du surcoût.

Comme vous avez pu le constater nous œuvrons pour la sécurité de tous, voie douce vers le Pressoir, voie piétonne à venir route de la Montagne, mise en place de ralentisseurs rue Fernand POIGNANT et rue de la Perrine. Nous continuons les aménagements et investissements pour le bien-être de tous et l'amélioration des conditions de travail de nos agents.

Ensemble pour Saint-Calais. Cette troisième année de la mandature, qui débute, nous amène à faire un point de l'action menée par la majorité municipale : Verre à moitié plein...ou à moitié vide ?

Du côté des satisfactions : une gestion, au quotidien, prudente et raisonnable. Preuve en est que la plupart des délibérations présentées au conseil municipal sont votées à l'unanimité.

De même, nous approuvons le projet de rénovation du lac et de ses alentours. Lancé par la municipalité précédente, il a été repris et développé par l'équipe en place.

Mais l'ambition affichée à propos du lac est bien isolée, car pour le reste, c'est très calme. Que propose la municipalité pour freiner le déclin de Saint-Calais (plus que 3.139 habitants recensés en 2020) ?

On voit surtout, pour l'instant, le souhait de se débarrasser des propriétés communales jugées inutiles ou trop coûteuses. Nous ne sommes pas contre, mais à certaines conditions. D'abord, ne pas vendre des éléments essentiels du patrimoine comme le Tribunal, d'ailleurs toujours vide deux ans après sa vente au département. Et ne pas se précipiter ; comme cela a été fait pour l'ancienne gendarmerie, cédée sans aucune mise en concurrence ni la moindre concertation avec les élus.

Enfin, le fonctionnement des commissions municipales n'est pas toujours satisfaisant. Certaines, en particulier, n'attirent que très peu de conseillers de la majorité, ce qui est regrettable.

Nous examinerons, avec vigilance, le prochain budget et poursuivons notre mission au service de tous.

Martine Mézières, Lionel Provost, Christophe Auriau, Christophe Nicolaï

Liste avec nous pour notre ville, Jean-Marie Janvier

Être dans l'opposition, c'est d'abord être constructif. C'est approuver toutes les décisions qui sont favorables à la vie des Calaisiens. Je vote environ 85% des décisions et je m'efforce d'être présent dans toutes les commissions. Cependant, c'est aussi affirmer nos différences et contester quand il le faut. Par exemple, alerter l'opinion publique sur la manière dont est vendu le patrimoine de la ville en lien avec les autres membres de l'opposition. C'est être vigilant sur le respect du fonctionnement du conseil municipal. C'est être force de proposition car j'ai à cœur de promouvoir le développement de Saint-Calais.

Le conseil Municipal



Les élus : Le maire, les adjoints, délégué et conseillers et par liste :

Unis pour notre ville : Marc MERCIER, Catherine MENU, Jean-Philippe PITOU, Sylvie GASCHET, Eric FONTAINE, Alexandrine LANDEMAINE, Aris GUIBERT, Françoise LELONG, Fabrice DODU-COURTY, Esthée BONVALET, Jérôme GERBRON, Nicole BAETENS-BATUT, Cédric GUIBERT, Françoise CHEVALIER, Béatrice BONNEFOY, Christian HELIERE, Nelly CHEVAUCHER, Baptiste LAINE,

Ensemble pour Saint-Calais : Christophe NICOLAY, Martine MEZIERES, Christophe AURIAU, Lionel PROVOST

Avec vous pour notre ville : Jean-Marie JANVIER

Les commissions :

Commission d'appel d'offres :

Marc MERCIER
Catherine MENU
Aris GUIBERT
Christophe NICOLAÏ
Suppléants :
Nelly CHEVAUCHER
Françoise LELONG
Christophe AURIAU

Commission consultative d'analyse des offres :

Marc MERCIER
Catherine MENU
Aris GUIBERT
Christophe NICOLAÏ
Suppléants :
Nelly CHEVAUCHER
Françoise LELONG
Christophe AURIAU

Commission de délégation de service public :

Marc MERCIER

Catherine MENU
Aris GUIBERT
Christophe NICOLAÏ
Suppléants :
Sylvie GASCHET
Nelly CHEVAUCHER
Christophe AURIAU

Commission de contrôle des listes électorales :

Eric FONTAINE
Françoise CHEVALIER
Françoise LELONG
Martine MEZIERES
Jean-Marie JANVIER

Désignation des membres au Centre Communal d'Action Sociale :

Marc MERCIER
Catherine MENU
A. LANDEMAINE
Françoise LELONG
Béatrice BONNEFOY
Françoise CHEVALIER
Nicole BAETENS-BATUT
Jean-Marie JANVIER
Lionel PROVOST

Voirie, espaces verts, bâtiments, urbanisme, assainissement éclairage public, développement durable :

Catherine MENU
Cédric GUIBERT
Jérôme GERBRON
Aris GUIBERT
Nelly CHEVAUCHER
Sylvie GASCHET
Jean-Philippe PITOU
Christophe AURIAU
Jean-Marie JANVIER

Administration générale, Finances :

Sylvie GASCHET
Catherine MENU
Éric FONTAINE
Françoise LELONG
Fabrice DODU-COURTY
Cédric GUIBERT
Jean-Philippe PITOU
Christophe NICOLAÏ
Jean-Marie JANVIER

Enfance – jeunesse – éducation – affaires scolaires :

Alexandrine LANDEMAINE
Catherine MENU
Fabrice DODU-COURTY
Aris GUIBERT
Béatrice BONNEFOY
Françoise CHEVALIER
Nicole BAETENS-BATUT
Lionel PROVOST
Jean-Marie JANVIER

Culture, animation, camping, sport :

Jean-Philippe PITOU
Éric FONTAINE
Jérôme GERBRON
Nicole BAETENS-BATUT
Alexandrine LANDEMAINE
Sylvie GASCHET
Esthée BONVALET
Martine MEZIERES
Jean-Marie JANVIER

Communication - nouvelles technologies :

Jean-Philippe PITOU
Esthée BONVALET
Françoise LELONG
Nicole BAETENS-BATUT
Catherine MENU
Cédric GUIBERT
Martine MEZIERES
Jean-Marie JANVIER

Tourisme – foires marchés – attractivité du centre-ville :

Eric FONTAINE
Françoise LELONG
Jean-Philippe PITOU
Françoise CHEVALIER
Sylvie GASCHET
Baptiste LAINE
Béatrice BONNEFOY
Martine MEZIERES
Jean-Marie JANVIER

2022 : RÉCAP EN IMAGES



Journée citoyenne / Fête du Chausson aux Pommes / Atelier Créatif Lucie Lit
Fête des Jeux au Lac / Foire exposition / Marché de Noël / Exposition de
plein air par Joël Geffray

MARCHÉS À THÈME 2023

10h- 13h
Sous les Halles
Gratuit

9 JUILLET

Marché d'été



22 OCTOBRE

Marché d'automne, vins et gastronomie



EVÉNEMENTS 2023

Journée citoyenne : 24 juin

Concerts-Le Collectif Artytique
et Lucien Chéenne : 7 juillet

Fête des jeux en centre-ville : 9 juillet

Fête nationale : Feu d'artifice et bal le 13 juillet
cérémonie le 14 juillet

Fête du Chausson aux Pommes : 2 et 3 septembre
Journées Européennes du Patrimoine : 16 et 17 sept.

Comice : 23 septembre

Marché de Noël : 2 et 3 décembre

Cité en Lumière : 2 décembre

détail de l'agenda et plus de dates sur :
www.saint-calais.fr